

SPORT

PARCOURS EPS – jeux d'opposition

3 classes de CP-CE1

6 séances

Jeux d'opposition

DESCRIPTIF

Cycle de 6 séances d'une heure.

Chaque séance est menée avec l'appui de l'intervenant qui apporte sa compétence technique dans l'activité, mais reste sous la responsabilité de l'enseignant responsable du projet.

Sur les 6 séances, 4 seront menées par l'éducateur sportif et 2 en co-intervention enseignant/éducateur sportif. Sur ces dernières, l'enseignant prépare et mène la séance et l'éducateur sportif reste en appui et continue d'apporter son aide et son expertise.

La planification des séances sera donc à prévoir avec l'éducateur sportif en amont du cycle :

Exemples : 4 (éduc. sport.) + 2 (co-inter.) OU 2 (éduc. sport.) + 1 (co-inter.) + 2 (éduc. sport.) + 1 (co-inter.)

Quelle que soit la séance du cycle, une participation active est donc attendue des enseignants.

Au cours du parcours, il est attendu que les enseignants réinvestissent avec les élèves les situations vécues lors des séances pratiques au sein d'activités menées en classe et en lien avec les fondamentaux et, selon son projet, de séances de pratique supplémentaires.

Une trace écrite ou numérique réalisée par les élèves et rendant compte de leur parcours sera à constituer et sera valorisée lors de la finalité ou au travers des outils mis en œuvre au sein des circonscriptions (site internet, Digipad, lettre d'informations...).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Accéder à la connaissance des pratiques sportives de référence associées aux jeux d'opposition afin de construire et d'étoffer la culture sportive des élèves ;
- Connaître et maîtriser les fondamentaux de l'activité ;
- Connaître le but du jeu et orienter ses actions vers la cible ;
- Accepter l'opposition ;
- S'engager dans un affrontement individuel ou collectif en respectant les règles du jeu et de sécurité ;
- Contrôler son engagement moteur et affectif pour réussir et coordonner des actions motrices simples ;

CALENDRIER

- **Cycle d'initiation de 6 semaines entre novembre et mai.**
- **Réunion de planification obligatoire le mardi 18 octobre 2022 à 12h30 au Palais des sports Maurice-Thorez (cafétéria du 1^{er} étage).**

LIEUX

Installations sportives à disposition des écoles retenues.

Les élèves et l'enseignant devront être en tenue de sport adaptée.

MATÉRIEL

Les écoles candidatant devront disposer d'un nombre de tapis suffisant pour constituer un lieu de pratique au sein même de l'école ou disposer de créneaux sur les dojos présents au sein des installations sportives municipales.

CONTACTS

Direction des sports

Chargé de projets

Frédéric BOCLET

frederic.boclet@mairie-nanterre.fr

01 41 37 19 22

Conseillers pédagogiques EPS

9^e circonscription – Mme Fauvergue Dorothée

01 30 83 42 51

Dorothee.Fauvergue@ac-versailles.fr

10^e circonscription – Mme Tillet Anaëlle

01 71 14 29 84

Anaëlle.Tillet@ac-versailles.fr

